

Livret d'accueil



206, Avenue Victor Hugo
84200 CARPENTRAS

Tel. : 06 79 98 56 11
mail : assoletape@yahoo.fr
Internet : www.assoletape.org



Madame, Monsieur,

L'équipe de l'association l'Étape vous accueille pour mettre en place, avec vous, l'exercice d'un droit de visite, soit sur décision de justice, soit de façon volontaire, et ceci, dans l'intérêt de votre (ou vos) enfant(s).

L'association :

Conformément aux objectifs définis par les textes :
« *L'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers [...]. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers. [...] Le recours à l'espace de rencontre doit conserver un caractère temporaire et transitoire, réservé a priori aux cas où aucune autre solution n'est envisageable, et être tourné vers l'exercice des responsabilités parentales du ou des parents concernés.* »

L'enfant est au cœur de ce dispositif afin de lui permettre d'accéder à chacun de ses parents, ou toute autre personne titulaire d'un droit de rencontre.

Depuis plus de 20 ans, l'association l'Étape remplit cette mission sur le territoire du Vaucluse, dans ses lieux d'accueils d'Avignon et de Carpentras.

Agréée par la Préfecture du Vaucluse, l'association est soutenue financièrement par le Ministère de la Justice, la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA ainsi que par les communes d'Avignon et de Carpentras.

L'équipe des intervenants de l'Étape est constituée de personnes formées, diplômées et possédant une expérience dans les champs de la petite enfance, de la famille, de l'éducation ou du social.

Les accueils :

Les accueils se déroulent dans des locaux collectifs, prêtés gracieusement par les mairies d'Avignon et de Carpentras, et adaptés à notre mission. Possédant un ameublement approprié aux enfants, ils disposent en outre chacun d'un jardin clos et aménagé.

Nous mettons des jeux et des jouets à votre disposition et à celle de votre (vos) enfant(s), et vous encourageons à apporter ceux que vous estimez les plus adaptés à votre (vos) enfant(s).

La durée maximum des accueils est de 2 heures. Elle est évolutive selon les termes du jugement et l'avis de l'équipe des intervenants.

Le fonctionnement de l'association :

La permanence téléphonique est ouverte toute la semaine — sauf le dimanche — de 9 h à 18 h. Dans le cas où la ligne est occupée, nous vous prions de laisser un message sur le répondeur, en prononçant lentement et distinctement votre nom, ainsi que votre numéro de téléphone et la raison de votre appel.

Vous trouverez les principales informations sur notre site www.assoletape.org, où vous pourrez télécharger les calendriers des accueils ainsi que notre règlement intérieur.

Ce livret est remis accompagné du calendrier des accueils, ainsi que du « Règlement intérieur ».

Pour le bien-être de vos enfants, l'Étape veille à la sérénité des accueils avec votre collaboration.

Avant la mise en place d'un droit de visite, nous recevons chacun des parents, séparément, pour un entretien de prise de contact et de présentation de l'Étape. Nous pouvons aussi vous recevoir en cours de mesure si vous le souhaitez ou si nous l'estimons nécessaire